


Bon No: 001000426	1ere Gachée: 14:08 (1) Quantité: 0.50 m3	Date: 09/04/2026 référence commande(2):	JD2604093066	Zone: SOUS CENTRALI			
client: 1086 chantier: 01	IDVERDE  SOUS CENTRALE	Z.A. LES CALSADES 12340 BOZOULS CITY STADE BARAQUEVILLE		Véhicule: SC SOUS CENTRALE SB BERNET SANDY			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton 10	désignation(6)(8) 0	certification	classe d'exposition(3) 00	Classe Chlorure CL 0.40	consistance(7) Ferme	Dmax 14	
ciment(type et classe) CEM I 42,5 R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C 40/50			
appellation commerciale BETON BORDURE DOSE 300 SC HCA							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
						NOM:   signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN